

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 28 (1982)
Heft: 8-9

Rubrik: Nouvelles économiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles économiques

Assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France

M. Maurice Aubert explique le secret bancaire suisse

A Paris vient de se tenir la 64^e assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France sous la présidence de MM. André Geiser (Sandoz-France), et Gruebel. Cette organisation, la plus importante en nombre d'adhérents dont les milieux d'affaires suisses disposent à l'étranger, a notamment exprimé ses craintes de voir ressurgir le protectionnisme commercial dont certains relents sont déjà perceptibles.

Le président Geiser a notamment indiqué que la relance des investissements se fait attendre, que la hausse du coût de la vie persiste et que dans le sillage des nationalisations l'initiative économique est désormais attendue de l'Etat. Les entreprises suisses en France et les exportateurs suisses doivent s'adapter aux transformations intervenues en France. Ils ont d'ailleurs fortement contribué à alimenter celle-ci en devises, puisque l'excédent français vis-à-vis de la Suisse était supérieur, en 1981, au déficit vis-à-vis du Japon. Dans le domaine du tourisme d'autre part on a compté 9 millions de nuitées suisses en France contre seulement 3 millions de nuitées françaises en Suisse.

Quant à l'Ambassadeur F. de Ziegler, il a rappelé que 1982 pourrait être une année "difficile" pour l'économie suisse. Les autorités de Berne espèrent que la session ministérielle du GATT en novembre donnera de nouvelles impulsions au "multilatéralisme" commercial qui risque de plus en plus d'être altéré par les arrangements bilatéraux de caractère protectionniste.

A l'occasion de cette assemblée générale, M. Maurice Aubert, associé de la Banque Hentsch à Genève et principal auteur d'un ouvrage de référence sur le secret bancaire suisse, a présenté ce thème et les problèmes qu'il suscite actuellement à un nombreux auditoire. Au sujet de l'entraide judiciaire pour des cas d'opérations bancaires en rapport avec des activités criminelles, M. Aubert estime — à titre personnel — que la Suisse pourrait accorder le même traitement à la France qu'aux Etats-Unis. Il a indiqué d'autre part, que les Américains n'étaient pas seuls à se plaindre de l'abus qui est fait par certains de leurs ressortissants du système bancaire suisse en matière d'exploitation d'informations privilégiées (insider-information). En France aussi, la commission des opérations de bourse a signalé des cas analogues ou des personnes possédant des informations internes d'une société ont fait usage de celles-ci en s'abritant derrière des comptes bancaires suisses. M. Aubert estime qu'il n'y a aucune raison qu'une solu-

tion à ce problème ne soit pas trouvée aussi bien avec les USA qu'avec la France.

En revanche, le banquier genevois estime qu'il serait contraire au droit suisse et "inacceptable" de prêter assistance aux états étrangers pour de simples infractions à leur réglementation de change. La libre disposition de l'argent par celui qui en est légalement le propriétaire est une notion de droit que la Suisse a toujours respectée.

Protectionnisme industriels suisses en France inquiets

Lors de l'assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France qui s'est tenue à Paris récemment, des craintes ont été émises de voir se développer le protectionnisme français. Un communiqué des Groupements Patronaux Vaudois (GPV) ajoute que l'on s'y est aussi inquiété de l'emprise croissante de l'Etat sur l'économie à la suite des nationalisations.

En 1981, la Suisse a exporté en France pour 4,75 milliards de francs suisses de marchandises, les importations en provenance de ce même pays se situant à un niveau nettement supérieur (7,43 mrd. de fr.). Comme en 1980, la balance commerciale franco-suisse s'est donc révélée très largement bénéficiaire pour la France. Pour les GPV, les entreprises et touristes suisses ont ainsi contribué de manière appréciable à l'approvisionnement de l'économie française en devises fortes, la France se situant au deuxième rang, après la République fédérale de l'Allemagne, quant à la valeur des exportations et importations suisses de marchandises.

Les ambitions de Ciba-Geigy au Japon

Au cours de cette décade les ambitions de Ciba-Geigy au Japon sont grandes : la société pharmaceutique bâloise n'envisage pas moins d'ici à 1990 de faire passer son chiffre d'affaires annuel de 80 milliards de

yen (environ 0,64 mrd. de fr. suisses) en 1981 à 250-300 milliards de yen. Pour y parvenir elle compte développer ses activités dans le domaine des médicaments et des matières plastiques d'aditives. Si elle atteint son objectif (10 % de croissance annuelle d'ici à 1990) la position de la filiale japonaise au sein du groupe suisse passerait du 5^e au 3^e rang. Son chiffre d'affaires de 80 milliards de yen en 1981, Ciba-Geigy Japon l'a réalisé grâce à des investissements de 1,3 milliard de yen par an tout au long de la décennie écoulée. Pour augmenter au rythme annuel de 10 % son chiffre d'affaires d'ici à 1990, la société suisse investira chaque année quelque deux milliards de yen. Cette année, la filiale japonaise du groupe suisse fêtera son 30^e anniversaire.

Stopper l'exode des cerveaux

Si la Suisse désire conserver une position concurrentielle sur le plan international en matière d'énergie, elle doit absolument stopper l'exode de nos chercheurs. Telle est la conclusion d'une manifestation organisée par le Forum suisse de l'énergie, à Berne. Elle était consacrée au thème de l'avenir de la recherche énergétique en Suisse. Cette dernière est d'une importance décisive pour notre pays. Elle doit lui permettre de diminuer sa dépendance à l'égard de l'étranger. Certes, la Suisse n'est pas en mesure de mener seule des travaux de recherche en matière de fusion nucléaire ou de nouvelles technologies basées sur le charbon, mais elle ne saurait se tenir à l'écart des recherches qui sont conduites sur ce terrain à l'étranger. Selon M. Bruno Hunziker, vice-président du Forum suisse de l'énergie, qui tenait ces propos, la Suisse gagne un franc sur deux à l'étranger. Si nous voulons rester compétitifs, nous sommes contraints de poursuivre toutes les recherches nécessaires.

Pour M. Karl Abegg, vice-président du Fonds national de la recherche énergétique, la part de l'état à ce type de recherche est relativement modeste. Les sommes qui lui sont consacrées ne s'élèvent qu'à 15 pour cent. En revanche, par tête d'habitant, les 39 dollars dépensés en 1979, constituent un record mondial.



devis gratuit

décoration intérieur
la greben

23 rue de Berne
75008 PARIS
tel. 294 95 28

modernisation
de l'habitat
peintures, papiers
peints, revêtements
mureaux, moquettes
carrelages, etc...

Pour le prix imposé du livre .

La Société des libraires et éditeurs de la Suisse romande, réunie à Bienne en assemblée générale, a voté une résolution préconisant un retour effectif et intégral à l'usage universel du prix fixé par l'éditeur, pour tous les commerces concernés de la branche, annonce un communiqué de la société. Celle-ci estime que seule cette mesure permettra d'assurer le climat nécessaire au maintien de la place que le livre doit avoir dans la vie intellectuelle du pays. A cet effet, la société charge son comité d'entreprendre toutes les démarches utiles pour atteindre ce but dans les meilleurs délais.

Les libraires et éditeurs romands considèrent que le livre se trouve menacé dans sa spécificité, "notamment par des pratiques commerciales inadaptées à sa nature profonde".

Sandoz en 1981

progression du groupe, stagnation de la maison mère

Compte tenu du fléchissement de la conjoncture, les résultats du groupe chimique Sandoz en 1981 sont satisfaisants. En revanche, ceux obtenus par la maison mère ont stagné. Ceux-ci confirment la nécessité des mesures de restructuration entreprises par Sandoz, a déclaré M. Marc Moret, administrateur-délégué du groupe, lors d'une conférence de presse à Bâle. En 1981, le chiffre d'affaires du groupe Sandoz a progressé de 17,7 % pour atteindre 5,776 milliards de francs. Le bénéfice net, en augmentation de 12,4 %, s'est élevé à 227 millions de francs. Le cash flow a augmenté de 11,3 %, passant à 543 mio. de francs. Les frais de recherche et de développement ont atteint 433 mio de francs (+ 11,6 %) et représentent 8 % du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires de la maison mère, avec une progression de 8,2 %, a atteint 1,668 milliards de francs. Le bénéfice net a légèrement augmenté, passant de 81,0 mio. à 81,4 mio. de francs en 1981. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale l'attribution d'un dividende inchangé de 65 fr. par action de 250 fr. valeur nominale et de 13 fr. par bon de participation de 50 fr. valeur nominale.

La part des différents départements au chiffre d'affaires est la suivante : les produits pharmaceutiques représentent 47,7 % (2,75 mrd.) du total des ventes. Dans ce secteur, les ventes ont progressé de 15,3 % en 1981, surtout aux Etats-Unis et au Japon. Vient ensuite les colorants avec 1,385 mrd. de francs (24 % du total des ventes) et une progression de 12,2 % par rapport à 1981. Grâce notamment à l'acquisition de la société hollandaise Zaadunie, le chiffre d'affaires du département des semences a augmenté de 55,1 % pour atteindre 637 mio de francs (1,1 % du total des ventes). Les ventes du département nutrition a progressé de 19,5 % pour atteindre 636 mio. de francs (11,0 % du total des ventes). Enfin, le département agro

a enregistré un chiffre d'affaires de 358 mio. de francs (+ 5,6 %), ce qui représente 6,2 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Sandoz a été réalisé à raison de 22,6 % aux Etats-Unis, de 7,6 % au Japon ainsi qu'en R.F.A., de 6,6 % en France et de 5,3 % en Italie. La Suisse occupe toujours la 6^e place avec un chiffre d'affaires de 287 mio. de francs (5,0 %).

L'évolution peu satisfaisante des résultats de la maison mère ont incité la direction à entreprendre l'analyse en profondeur des frais généraux. De mars à juillet 1981 la majorité des emplois de la maison mère a fait l'objet d'une analyse des tâches et des prestations. Les résultats de celle-ci se sont traduits en pratique par de nombreuses simplifications dans les procédés de travail et par l'élimination d'activités superflues. Selon le rapport des actions de Sandoz, ces mesures permettront, d'ici 1983, d'économiser quelque 900 emplois. Cette compression de personnel s'effectuera progressivement et consistera en premier lieu en départs casuels et en retraites anticipées. A fin 1981 l'effectif du personnel du groupe Sandoz avait progressé de 2,5 % pour atteindre 36 350 personnes. En revanche, l'effectif de la maison mère a diminué de 4,6 % pour s'établir à 7 770 personnes.

Sion : première suisse en lunetterie

La presse valaisanne a pu assister à Sion à une intéressante démonstration de deux opticiens valaisans MM. Eric Varone et Marc Stephany. Il s'agit selon les intéressés d'une première suisse en lunetterie. Le système mis au point par les Valaisans consiste en un appareil vidéo équipé d'une caméra permettant au client de voir instantanément si les lunettes qu'il choisit lui vont ou non.

Le client qui achète une monture de lunettes ne sait jamais vraiment si celle-ci lui convient. Il doit demander conseil à son entourage, se munir éventuellement d'un miroir, mais le procédé reste inadéquat puisqu'il ne peut, comme mal-voyant, porter les lunettes qu'il essaie et se servir d'une autre paire pour vérifier si son choix est heureux ou non. L'adaptation de l'audio-visuel au monde des opticiens permet à chaque client d'essayer sous l'œil de la caméra un choix de montures et d'apprécier ensuite le résultat sur le petit écran. Plusieurs opticiens suisses se sont déjà intéressés au système expérimenté récemment en Valais.

Hotelplan : une politique qui porte ses fruits.

Les responsables d'Hotelplan se sont déclarés assez satisfaits de la proposition du chiffre d'affaires (20 %) réalisée en Suisse romande où sont situées 11 des 45 filiales. Etant donné les potentialités de ce marché, l'agence compte accentuer ses efforts pour

s'implanter et gagner du terrain dans les régions françaises de notre pays.

Un chèque d'un million pour l'ONST

Gros cadeau pour l'Office nationale suisse du tourisme (ONST) qui tenait sa 42^e assemblée ordinaire à Altdorf. Soucieuse des efforts de promotion touristique suisse à l'étranger, la Société suisse des hôteliers lui a remis un chèque d'un million de francs. Cette somme devrait permettre à l'ONST de compenser les difficultés financières qu'elle traverse actuellement en raison de la diminution des contributions fédérales qui lui sont allouées.

Malgré les résultats réjouissants de l'année touristique 1981 — plus de 79 millions de nuitées — le Directeur de l'ONST, M. Walter Leu, s'est gardé de tout optimisme excessif. La demande ne semble en effet pas très forte pour l'été 1982, si l'on en juge par les indications fournies par les différentes agences de l'Office nationale suisse du tourisme à l'étranger. Pour M. Leu, cette baisse probable pourrait être imputable précisément au fait que l'année passée, l'ONST a été à court de moyens pour financer une part importante de ses activités publicitaires.

Distinction pour un directeur de Hoffmann-La Roche

Le Dr Giuseppe Reggiani, directeur de recherche clinique de Hoffmann-La Roche, a reçu à Londres le prix Thomas Bedford décerné par la "British occupational hygiene society" pour avoir publié la meilleure étude parue dans les annales de cette société au cours des années 1979/1980. L'étude, à laquelle ont collaboré MM. E. Homberger, J. Sambeth et H. K. Wipf, de Givaudan, était consacrée à l'"accident de Seveso, sa nature, ses dimensions et ses conséquences". Le prix a été décerné lors de la conférence annuelle de la société spécialisée dans le domaine de la médecine du travail et de l'hygiène, a indiqué Hoffmann-La Roche.

En remettant le prix au Dr. Reggiani, M. J. T. Sanderson, président de la "British society for occupational safety", a déclaré que le "Dr Reggiani, responsable de la recherche médicale de Roche depuis 1956, a présenté une publication qui est le fruit d'études approfondies menées avec son équipe, sur les personnes qui ont été exposées à la dioxine à Seveso et ailleurs, afin d'examiner ses effets à long terme sur la santé. Il s'agit là d'un rapport à la fois franc et complet qui, j'en suis persuadé, sera considéré pendant longtemps comme une référence essentielle dans le domaine de la médecine du travail et celui de la sécurité dans l'industrie".

La "British occupational hygiene society" a été fondée en 1953. Elle a pour but de promouvoir les rapports, les connaissances et les échanges de vues entre tous ceux qui se consacrent à la médecine du travail et aux aspects médicaux des activités industrielles.